

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 FEVRIER 2013 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ ,  
F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET,  
F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, E. GUILLOU, O. NAUD, E. RAVAUD

**Excusés :** F. ESMANGART de BOURNONVILLE, N. GARBOWSKI, B. RAUD

**Secrétaire de séance :** E. BIRET

**Convocation :** 5 février 2013



**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 :**

Madame le Maire présente les orientations budgétaires pour 2013 pour les budgets communaux et annexes :

**Budget Commune**

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses**

**Charges à caractère général :**

Les postes carburants, combustibles et électricité seront difficiles à tenir dans les enveloppes de 2012 compte-tenu des tarifs affichés.

**Personnel :**

Majoration des cotisations retraites CNRACL de 8.39% à 8.76% et des contributions de 27.40% à 28.85% au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sur la masse de 2012 la dépense supplémentaire peut être évaluée à 3 000.00 €

Les modifications de temps de travail des Atsem représentent 1 350.00 €

L'évolution du régime indemnitaire est estimée à 4 000.00 €

La participation au régime prévoyance au vu des adhésions enregistrées sera de 115.00€/ mois soit 1 380.00 € sur l'année.

L'ensemble de ces majorations représente environ 1.75% de la masse salariale hors avancement d'échelon.

**Intérêts des emprunts :**

Poste qui reste stable à 60 300.00 € la commune n'ayant pas emprunté en 2012.

## RECETTES

### Impôts locaux :

Les valeurs locatives cadastrales ont été revalorisées de 1.80 % pour 2013, ce qui laisse espérer une recette supplémentaire de 10 000.00 €

### Dotations de l'Etat :

L'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales est gelée pour 2013, pour 2014 il est prévu une baisse 750 M€

Ne pas attendre d'augmentation mais une stabilisation dans la mesure où la population augmente, ce paramètre joue dans le calcul de la DGF.

### Dotations Communauté de Communes :

Stabilité à prévoir au BP 2013.

### Section d'investissement :

#### Dépenses

#### Recettes

<b>Travaux de bâtiments</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>F.C.T.V.A.</b>	<b>85 000.00 €</b>
• Volets mairie	5 000.00 €		
• Déconstruction maison château	5 000.00 €		
• Isolation phonique rest. scolaire	15 000.00 €		
• Etude Salle Henri IV	5 000.00 €		
• Sono Salle Henri IV	5 000.00 €		
• Peinture Groupe scolaire,			
• Corniche Mairie,			
• Peintures 12. Rue du Commerce			
<b>Voirie/ réseaux divers</b>	<b>140 000.00 €</b>		
• Programme 2012	50 000.00 €		
• Programme 2013 (dont étude Rue du Stade)	50 000.00 €		
• Busage la Dorie Curage ruisseaux	15 000.00 €		
• Les Nouvelles	25 000.00 €	<b>PUP les Nouvelles</b>	<b>70 000.00 €</b>
<b>Centre Bourg</b>	<b>445 000.00 €</b>	<b>Subvention CG 44</b>	<b>90 000.00 €</b>
• Effacements de réseaux	50 000.00 €		
• Voirie mobilier urbain	360 000.00 €		
• Etudes	35 000.00 €		
<b>Parc du Château</b>	<b>250 000.00 €</b>	<b>Subvention Leader</b>	<b>25 000.00 €</b>
• Travaux	240 000.00 €	<b>Dot. parlementaire</b>	<b>20 000.00 €</b>
• Etudes	10 000.00 €		

<b>Acq. Matériels et Mobiliers</b>	<b>15 000.00 €</b>		
• Structure cour école G. Chaissac	5 000.00 €		
• Divers	10 000.00 €	<b>Cession terrain</b>	<b>100 000.00 €</b>
<b>Capital d'emprunt</b>	<b>105 000.00 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>250 000.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 010 000.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>640 000.00 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT : 370 000.00 €**

### Budget Commerces

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
SUPERETTE	50 000,00 €	15 000,00 €	Loyer de 605,00 €/mois
COMMERCE PLACE ST THERESE	65 000,00 €		Loyer de 400,00 €/mois
TOTAL	115 000,00 €	15 000,00 €	SOIT 12 060,00 €/an
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>100 000,00 €</b>	

**Un emprunt de 100 000 € sur 15 ans à 5,50 % génère une annuité de 10 000,00 €/an**

### Budget Locatifs

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
LOCATIFS PLACE STE THERESE	200 000,00 €	40 000,00 €	Loyer de 900,00 €/mois
LOCATIFS LA BASSE NOE	135 000,00 €	78 821,00 €	Loyer de 400,00 €/mois
TOTAL	335 000,00 €	118 821,00 €	SOIT 15 600,00 €/an
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>216 179,00 €</b>	

**Un emprunt de 220 000,00 € à 5,50 % sur 25 ans génère une annuité de 16 412,00 €/an**

**Un emprunt de 220 000,00 € à 5,50 % sur 30 ans génère une annuité de 15 400,00 €/an**

### Budget Lotissements

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>LOTISSEMENT DU RITZ DORE</b>		
Valorisation foncier 5000 m <sup>2</sup> x 20,0	100 000,00 €	
Travaux 15 000,00 € x 8 lots	120 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre/honoraires divers	40 000,00 €	
Participations Syndicats eau/électricité	23 500,00 €	
	323 500,00 €	
Vente des lots 50 000,00 € x 8		400 000,00 €

## **LOTISSEMENT RICHEBOURG**

Valorisation foncier 1 200 m <sup>2</sup> x 20,0	24 000,00 €	
Travaux 20 000,00 €x 2	40 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre/honoraires divers	15 000,00 €	
Participations Syndicats eau/électricité	10 000,00 €	
Assainissement 2 lots x 2 915,35 €	6 000,00 €	
	95 000,00 €	
Vente des lots 50 000,00 €x 2		100 000,00 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des données exposées ci-dessus demande que les budgets 2013 soient établis sur ces bases.

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

### **Modification du régime indemnitaire :**

Le conseil municipal prend connaissance des conclusions de la commission du personnel communal en ce qui concerne l'évolution du régime indemnitaire alloué au personnel communal.

La commission propose de revaloriser ce régime des indemnités pour les agents des catégories B et C. En effet, les indices de la fonction publique sont gelés depuis quelques années et Madame le Maire indique qu'elle a reçu des demandes de revalorisations salariales par quelques agents. Le seul levier possible pour la collectivité est de revoir le régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide de revaloriser le régime indemnitaire des agents communaux de catégories B et C de 25 % à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013
- les crédits seront inscrits au BP 2013
- charge Madame le Maire de mettre en place cette mesure par arrêtés individualisés.

### **Temps de travail des ATSEM :**

Madame G. VAILLANT, Adjointe, expose au Conseil Municipal que les ATSEM ont des horaires de sorties l'après-midi différents des horaires de l'école Gaston Chaissac. Il est proposé de rallonger le temps de travail de chaque poste d'ATSEM d'une heure hebdomadaire pour permettre une sortie après 16h25 et laisser du temps pour le rangement de la classe.

Coût : 1 h x 35 semaines x 2 agents = soit 70 heures de travail à 19.30 € = 1 351 €

La commission personnel a donné son accord sur l'augmentation du temps de travail d'une heure hebdomadaire pour les deux ATSEM concernées avec application en février prochain.

Ces heures seront payées en heures complémentaires jusqu'à la fin de l'année scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification du temps de travail des ATSEM.

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN PRIMAIRE**

Madame Gisèle VAILLANT, adjointe, présente le projet de réforme des rythmes scolaires dans les écoles primaires et maternelles prévue par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

La commission enfance et vie scolaire s'est réunie le 7 février dernier en présence des deux directrices d'écoles, Mesdames Huvelin et Cossais. Une réunion s'est également tenue le 4 février à Nantes organisée par l'Académie pour informer les élus locaux.

Les sondages réalisés près des parents ont été bien suivis et il peut être noté :

- un taux de réponses important (? 80 %)
- une forte proportion de réponses souhaitant rester aux horaires actuels
- l'option mercredi matin si passage à 9 demi-journées d'école
- questionnement sur l'organisation, les coûts et les moyens à mettre en œuvre.

La commission après avoir étudié les modalités connues de mise en œuvre de cette réforme a proposé un report à la rentrée 2014 de son application.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents , compte tenu des nombreuses incertitudes entourant cette réforme, portant notamment sur :

- l'organisation du temps périscolaire
- les taux d'encadrement
- les qualifications des personnels
- la réforme s'applique-t-elle à l'école privée sous contrat d'association ?
- ouverture du restaurant scolaire le mercredi midi ?
- temps de travail supplémentaire des ATSEM
- coût financier estimé à 50.000 € minimum à supporter par la commune

et en l'absence de réponses claires , demande à reporter en 2014 la réforme des rythmes scolaires tout en continuant à réfléchir, en mettant à profit ce délai supplémentaire, pour préparer dans de bonnes conditions la rentrée 2014.

## **AVENANT MARCHE LOCAL COMMERCIAL**

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver un avenant au marché électricité passé avec l'entreprise SAGE de Machecoul. Cet avenant concerne la pose d'une prise de courant supplémentaire en extérieur pour un montant de 193,65 €H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et charge Madame le Maire ou un adjoint de signer les pièces à intervenir.

## **GRATIFICATIONS DE STAGIAIRES**

Madame le Maire propose d'attribuer une gratification à deux stagiaires qui ont été présentes au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire pendant trois semaines.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'allouer les gratifications suivantes :

- Samantha PERREON : 3 semaines au restaurant scolaire : 49,51 € x 3 = 148,53 €
- Marie CHAIGNEAU : 3 semaines à l'accueil périscolaire : 49,51 € x 3 = 148,53 €

## **PROJET D'EPICERIE SOLIDAIRE**

Madame le Maire informe qu'une réunion se tiendra vendredi 15 février en vue d'évoquer le projet d'épicerie solidaire sur le secteur et invite les conseillers municipaux disponibles à y assister.

## **CHANTIERS JEUNES BENEVOLES**

Monsieur Samuel Delaunay, présente les projets de chantier jeunes bénévoles pour 2013. Le chantier organisé pour les jeunes locaux aura lieu pendant les vacances d'avril. Le chantier d'été se tiendra fin août et va s'internationaliser avec la participation de jeunes espagnols (galiciens), le nombre de participants pourrait atteindre 20 jeunes de 17/18 ans.

La participation de la commune pourrait être réévaluée à hauteur de 5 000,00 € environ. Les chantiers porteront sur la finition du mur d'enceinte du parc du Château, le débroussaillage et éventuellement la remise en état du four à pain.

## **SKATE**

L'enrobé est réalisé et les barres de glisse sont livrées. Un rendez-vous avec les jeunes intéressés est proposé mercredi 13 février 2013 à 14h30 au stade.

**PROCHAINE RÉUNION  
LUNDI 11 MARS 2013 à 20 h 30**